

vient mal à propos à l'appui d'une doctrine foudroyée par le concile de Bâle et par le concile de Trente, en disant que la doctrine contraire était celle de saint Augustin et de toute l'antiquité. Que s'il répond qu'il n'est pas le seul catholique qui ait entendu saint Augustin, comme il a fait, nous lui répliquons, ou que ces auteurs ne parlent pas comme lui, ni ne s'élèvent pas aussi clairement contre l'infaillibilité de l'Église, ou qu'ils demeurent avec lui frappés de ses anathèmes.

## CHAPITRE XXI.

Autre exemple où M. Simon méprise la tradition en excusant ceux qui, contre tous les saints Pères, n'entendent pas de l'eucharistie le chapitre vi de saint Jean.

Il y a encore une autre critique de M. Simon à l'occasion des mêmes paroles du chapitre sixième de saint Jean : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, etc.* Cette critique présuppose, avant toutes choses<sup>1</sup>, que les anciens Pères entendaient de l'eucharistie le chapitre sixième de l'Évangile de saint Jean ; ce qui était une suite de ce qu'il venait de dire, qu'ils avaient inféré de ce passage la nécessité de ce sacrement. Il est vrai que toute l'antiquité entend ce passage de l'eucharistie, sans qu'on trouve un seul Père qui y soit contraire ; et même la plupart s'en servent pour établir dans ce saint mystère la parfaite et substantielle communication et présence du corps et du sang de Jésus-Christ. Le fait est constant : et notre auteur qui l'avance remarque encore<sup>2</sup> que le cordelier Ferus, fameux prédicateur du siècle passé, *suit plutôt les luthériens que les anciens écrivains ecclésiastiques*, en entendant ce chapitre sixième de la manducation spirituelle seulement. Ailleurs il observe encore<sup>3</sup> que Cajetan a pu croire sans être hérétique, que ces paroles de Jésus-Christ, *NISI MANDUCAVERITIS, ETC.*, ne s'entendent point à la rigueur de la lettre de la manducation sacramentale, bien qu'il soit opposé en cela au sentiment commun des anciens et des nouveaux interprètes de l'Écriture. Enfin il rapporte ailleurs<sup>4</sup> les raisons de Maldonat, qui ne peuvent pas être plus fortes, pour condamner du moins d'imprudence et de témérité ceux qui, contre le consentement universel des Pères approuvé généralement de toute l'Église dans le concile de Trente, comme il le fait remarquer à Maldonat, osent suivre l'interprétation qui exclut l'eucharistie du chapitre sixième de saint Jean.

Maldonat a raison de dire que le concile de Trente suit expressément le sens contraire dans la session XXI, chap. I. Il y pouvait ajouter le concile d'Éphèse<sup>5</sup>, qui, en approuvant les anathèmes

<sup>1</sup> P. 288. — <sup>2</sup> P. 561. — <sup>3</sup> P. 542. — <sup>4</sup> P. 630. — <sup>5</sup> Cyrill. anath. II.

tismes de saint Cyrille, approuve par conséquent cette explication, qui y est contenue.

Après avoir vu ces choses, et avoir pris tant de soin à prouver que l'explication des luthériens, de Ferus et de Cajetan répugne au sentiment commun de tous les Pères, il semblera que M. Simon devait s'en être éloigné, selon la règle qu'il pose comme inviolable : qu'il faut expliquer l'Écriture d'une manière conforme aux sentiments de l'antiquité. Mais ceux qui le concluraient ainsi, ne connaîtraient guère cet auteur ; car il ne lui faut qu'un seul endroit, et un petit mot pour détruire et affaiblir ce qu'il semble dire partout ailleurs avec plus de force. Et en effet, malgré tout ce qu'il avance en faveur de l'explication qui trouve l'eucharistie dans ce chapitre de saint Jean, le même M. Simon, en parlant de Théodore d'Héraclée, qui l'expliquait de l'incarnation, en a fait ce jugement<sup>1</sup> : *Ce sens paraît assez naturel, quoiqu'il ne soit pas commun ; car il semble qu'il s'agisse plutôt en cet endroit du mystère de l'incarnation, ou de Jésus-Christ considéré en lui-même, que de l'eucharistie.* Comme si dans l'Eucharistie Jésus-Christ n'était pas aussi considéré en lui-même, ou qu'il n'y fût pas véritablement présent ; mais ne le pressons pas là-dessus : demandons-lui seulement si ces expressions, *Il paraît assez naturel, il semble, qu'il s'agisse plutôt, etc.* ne sont pas visiblement des manières d'insinuer un sentiment, et de lui donner la préférence, *bien qu'il ne soit pas commun.* Ainsi Théodore d'Héraclée, un arien (car M. Simon convient qu'il l'était) l'emporte, par l'avis de ce critique, sur tous les Pères, sur tous les interprètes anciens et modernes, et sur deux conciles œcuméniques, celui d'Éphèse et celui de Trente. Est-ce là un défenseur de la tradition, ou plutôt n'en est-ce pas l'ennemi et le destructeur secret ?

## CHAPITRE XXII.

Si c'est assez pour excuser un sentiment, de dire qu'il n'est pas hérétique.

Le principal avantage que M. Simon veut tirer ici contre l'autorité de la tradition, c'est que Cajetan a pu croire, sans être hérétique, que ces paroles, *NISI MANDUCAVERITIS, ETC.* ne s'entendent point à la lettre de la manducation sacramentale, bien qu'en cela il soit opposé au sentiment commun des anciens et des nouveaux interprètes<sup>2</sup>. Mais c'est proposer la chose d'une manière peu équitable. Il ne s'agit pas de savoir si Cajetan est hérétique, en s'opposant à une interprétation autorisée par tous les saints. On peut

<sup>1</sup> P. 539. — <sup>2</sup> P. 542.

penser mal sans être hérétique, si l'on est soumis et docile. Tout ce qui est mauvais en matière de doctrine, n'est pas pour cela formellement hérétique. On ne qualifie pour l'ordinaire d'hérésie formelle que ce qui attaque directement un dogme de foi ; mais de là il ne s'ensuit pas qu'on doive souffrir ceux qui l'attaquent indirectement en affaiblissant les preuves de l'Église, et en affectant des opinions particulières sur les passages dont elle se sert pour établir sa doctrine. C'est ce que font ceux qui détournent les paroles de Notre-Seigneur, dont il s'agit ; ils privent l'Église du secours qu'elle en tire contre l'hérésie, ils accoutument les esprits à donner dans des figures violentes, qui affaiblissent le sens naturel des paroles de l'Évangile ; ils inspirent un mépris secret de la doctrine des Pères. Cajetan, qui ne savait guère la tradition, et qui écrivait devant le concile de Trente, peut être excusé ; mais M. Simon qui a tout vu, et qui après avoir reconnu le consentement des saints Pères ne laisse pas d'insinuer, avec ses adresses ordinaires, le sens opposé au leur, n'en sera pas quitte pour dire que cela n'est pas hérétique. L'amour de la vérité doit donner de l'éloignement pour tout ce qui l'affaiblit ; et je dirai avec confiance qu'on est proche d'être hérétique, lorsque, sans se mettre en peine de ce qui favorise l'hérésie, on n'évite que ce qui est précisément hérétique et condamné par l'Église.

## LIVRE SECOND.

SUITE D'ERREURS SUR LA TRADITION. L'INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE OUVERTEMENT ATTAQUÉE. ERREURS SUR LES ÉCRITURES ET SUR LES PREUVES DE LA TRINITÉ.

## CHAPITRE PREMIER.

Que l'esprit de M. Simon est de ne louer la tradition que pour affaiblir l'Écriture. Quel soin il prend de montrer que la Trinité n'y est pas établie.

M. Simon se plaindra qu'on l'accuse à tort d'affaiblir la tradition, puisqu'il en établit la nécessité dans sa préface, et qu'il l'appelle partout au secours de la religion, principalement en deux endroits du chap. VI de son livre I. J'avoue qu'en ces deux endroits il semble favoriser la tradition ; mais je soutiens en même temps qu'il le fait frauduleusement et malignement, et que le but de sa critique en ces endroits, et partout, est d'employer la tradition pour faire tomber les preuves qu'on tire de l'Écriture. Et afin de mieux connaître son erreur, il faut supposer que tous les Pères et tous les théologiens, après Vincent de Lérins, demeurent d'accord que parmi les lieux

théologiques, c'est-à-dire, parmi les sources d'où la théologie tire ses arguments pour établir ou pour éclaircir les dogmes de la foi, le premier et le fondement de tous les autres est l'Écriture canonique, d'où les théologiens, aussi bien que tous les Pères, supposent qu'on peut tirer des arguments convaincants contre les hérétiques. La tradition, c'est-à-dire, la parole non écrite, est un second lieu d'où on tire des arguments : *Primo divinæ legis auctoritate, tum deinde Ecclesiæ catholicæ traditione*<sup>1</sup>, comme parle Vincent de Lérins. Mais ce second lieu, ce second principe de notre théologie, ne doit pas être employé pour affaiblir l'autre, qui est l'Écriture sainte. C'est pourtant ce qu'a toujours fait notre critique ; et le chap. VI, où il semble vouloir établir la tradition, en est une preuve. Il y étale au long la dispute qu'on a supposée entre saint Athanase et Arius sur la sainte Trinité, et voici à quelle fin : *c'est afin*, dit-il<sup>2</sup>, *de mieux connaître la méthode des catholiques et des anciens ariens.* Cette dispute particulière est donc un modèle du procédé des uns et des autres, et des principes dont ils se servaient en général dans la dispute : c'est pour cela que M. Simon produit celle-ci ; et l'on va voir que le résultat est précisément ce que j'ai dit, que l'Écriture, et ensuite la tradition, ne prouvent rien de part et d'autre.

Je pourrais avant toutes choses remarquer que cette dispute n'est point de saint Athanase : M. Simon en convient. Elle n'approche ni de la force ni de la sublimité de ce grand auteur ; et c'est d'abord ce qui fait sentir la malignité de notre critique, qui pour nous donner l'idée de la faiblesse des arguments qu'on peut tirer de l'Écriture contre Arius, choisit, non point saint Athanase, qui ne poussait point de coup qui ne portât, mais le faible bras d'un athlète incapable de profiter de l'avantage de sa cause. Voilà déjà un premier trait de sa malignité. Voici la suite. Et d'abord il fait dire aux deux combattants qu'ils ne se veulent appuyer que sur l'Écriture : *Moi, dit Arius, je ne dis rien qui n'y soit conforme ; et moi, répond le faux Athanase, j'ai appris de l'Écriture divinement inspirée, que le Fils de Dieu est éternel*<sup>3</sup>. Si donc ils ne prouvent rien par l'Écriture, à laquelle ils se rapportent, on voit qu'ils demeureront tous deux en défaut. C'est précisément ce que M. Simon fait arriver, puisque, les faisant entrer en dispute par l'Écriture, il les fait paraître tous deux également embarrassés ; en sorte qu'après avoir dit tout ce qu'ils savent de mieux, ils passent dans d'autres matières un peu éloignées<sup>4</sup>, comme des gens qui, s'étant tâtés, sentent bien qu'ils ne peuvent se

<sup>1</sup> Comm. init. p. 325. — <sup>2</sup> P. 92 et seq. — <sup>3</sup> P. 95. — <sup>4</sup> P. 94.

faire aucun mal. *Tant il est vrai*, conclut notre auteur<sup>1</sup>, *qu'il est difficile de tirer des conclusions de l'Écriture sainte, comme d'un principe clair et évident.*

Tout ce jeu de M. Simon n'aboutit visiblement qu'à faire voir contre toute la théologie qu'on ne peut rien conclure des livres divins, et que ce lieu, qui est le premier d'où l'on tire les arguments théologiques, est le plus faible de tous, puisqu'on n'avance rien par ce moyen. Et quand il dit *qu'il est difficile de tirer des conclusions de l'Écriture, comme d'un principe clair et évident*, ce difficile est un terme de ménagement, par lequel il se prépare une excuse contre ceux qui l'accuseraient d'affaiblir les preuves qu'on titre de l'Écriture contre l'hérésie arienne; mais au fond il se déclare lui-même, et, malgré ses précautions, on voit qu'il n'a raconté cette dispute que pour montrer qu'on ne gagne rien avec l'Écriture contre ceux qui nient la Trinité.

Ainsi, par les soins de M. Simon, les ennemis de ce mystère sont à couvert des preuves de l'Écriture. Il a voulu faire ce plaisir aux sociens. J'avoue qu'il ne leur donne pas plus d'avantage sur le catholique, que le catholique en a sur eux; mais M. Simon n'ignore pas, et même il étale ailleurs<sup>2</sup> le raisonnement de ces hérétiques, qui soutiennent que pour exclure de notre éréance une chose aussi obscure que la Trinité, c'est assez qu'elle ne soit pas prouvée clairement.

Il n'en demeure pas là, il fait encore revenir les deux lutteurs. *Ils retournent*, dit-il<sup>3</sup>, *à la charge*; mais pour avancer aussi peu qu'auparavant, puisqu'après avoir observé soigneusement que *la dispute n'était appugée de part et d'autre que sur des passages de l'Écriture*, et avoir fait objecter ce qu'elle a de plus fort, selon notre auteur, il en conclut<sup>4</sup> que *cela fait voir, que si l'on ne joint une tradition constante à cette méthode, il est difficile de trouver la religion clairement et distinctement dans les livres sacrés, comme l'on en peut juger par tout ce qui vient d'être rapporté.*

De cette sorte, la tradition ne paraît ici qu'à fin de faire passer la proposition: qu'en matière de dogme de foi, et en particulier sur la foi de la Trinité, on n'avance rien par l'Écriture; et c'est pourquoi l'auteur ajoute<sup>5</sup>: *Mais après tout, bien que la plupart des raisons d'Athanase prises de l'Écriture fussent pressantes, Arius n'en demeure point convaincu*: ce qui n'a d'autre but que de faire voir que l'effet des preuves de l'Écriture est, après tout, de laisser chacun dans son opinion, sans qu'il y ait dans ces preuves de quoi convaincre un arien.

<sup>1</sup> P. 94. — <sup>2</sup> P. 865, etc. — <sup>3</sup> P. 94. — <sup>4</sup> P. 97. — <sup>5</sup> P. 98.

## CHAPITRE II.

Qu'en affaiblissant les preuves de l'Écriture sur la Trinité, M. Simon affaiblit également celles de la tradition.

Que M. Simon ne dise pas qu'en ôtant aux catholiques les preuves de l'Écriture, il leur laisse celles de la tradition; car s'il les voulait conserver, il faudrait rendre raison pourquoi l'orthodoxe ne les emploie pas. Pourquoi s'arrête-t-il à l'Écriture, et en fait-il dépendre absolument, aussi bien que l'arien, la décision de la cause, puisqu'il succombe manifestement de ce côté-là? Que ne se sert-il de ses véritables armes, c'est-à-dire, de la tradition, qui l'aurait rendu invincible? C'est faire que le catholique ne connaisse pas l'avantage de sa cause; et tout cela pour conclure que, si l'on néglige la tradition de part et d'autre, et que d'ailleurs on n'avance rien par l'Écriture, à qui seule on s'en rapporte, il n'y a ni Écriture, ni tradition qui puisse fournir de bons arguments à la doctrine de l'Église. Voilà donc le résultat de cette dispute à laquelle M. Simon nous renvoie<sup>1</sup> pour connaître *la méthode des catholiques et des anciens ariens, dans l'interprétation qu'ils ont donnée aux endroits du nouveau Testament qui regardent leur doctrine.* Sa critique tend visiblement à rendre les ariens invincibles. C'est pourquoi il conclut<sup>2</sup>, *que comme Arius est persuadé que sa croyance est fondée sur l'Écriture* (à laquelle les deux partis se rapportaient), *il prétend n'être point dans l'erreur*; et M. Simon appuie sa pensée: puisque les deux partis étant convenus de décider la question par les preuves de l'Écriture; dès qu'on avouerait avec lui qu'elles ne sont pas concluantes, on obligerait le catholique à quitter la partie, et à laisser son adversaire dans une juste possession de sa croyance.

## CHAPITRE III.

Soin extrême de l'auteur, pour montrer que les catholiques ne peuvent convaincre les ariens par l'Écriture.

Et afin qu'on ne doute pas que la chose ne soit ainsi, M. Simon affecte de louer beaucoup celui qui défend l'Église; à qui il donne ces trois éloges<sup>3</sup>: l'un, *qu'il n'a point le défaut de la plupart des Pères grecs, qui sont ordinairement féconds en paroles et en digressions.* C'était donc déjà un homme excellent, qui n'avait point les défauts communs de sa nation. Le second éloge de ce défenseur de l'Église, *c'est qu'il va presque toujours à son but sans prendre aucun détour*; de sorte que, s'il ne prouve rien, ce sera visiblement la faute, non point de l'homme, mais de la cause. C'est pourquoi M. Simon ajoute en-

<sup>1</sup> P. 92. — <sup>2</sup> P. 99. — <sup>3</sup> Ibid.

core<sup>1</sup>, *que comme les ariens, outre leur application à l'étude de l'Écriture, étaient fort exercés dans l'art de la dialectique, celui-ci ne leur cède en rien dans l'art de raisonner.* Il resterait encore à soupçonner que cet homme qui ne conclut rien, étant d'ailleurs si habile dans l'art du raisonnement, serait peut-être demeuré court pour ne pas assez savoir le fond des choses; mais M. Simon le met à couvert de ce reproche, en disant à son occasion, et pour achever son éloge<sup>2</sup>: *Il faut avouer qu'il y avait alors de grands hommes dans l'Église orientale, qui lisaient avec beaucoup de soin les livres sacrés pour y apprendre la religion.* Qu'y a-t-il donc à répliquer? Rien ne manquait à cet homme pour pousser à bout un arien: il était très-bien instruit de la matière; il ne céda rien à son adversaire dans l'art de la dispute, et aucun des Grecs n'allait plus directement au but. Si donc il n'avance rien, c'est le défaut de la cause: c'est que l'arien est invincible; et c'est ainsi que M. Simon nous le représente.

Il adjuge encore la victoire aux ennemis de la Trinité par une autre voie, lorsqu'après avoir rapporté les preuves du faux Athanase pour la divinité du Saint-Esprit, il donne ce qui suit pour toute preuve que cette dispute n'est point du vrai Athanase<sup>3</sup>. *Il paraît par ce qu'on vient de rapporter de la divinité du Saint-Esprit, que l'auteur qui parle dans cette dispute n'est point véritablement Athanase*: ce qui laisse à croire au lecteur que saint Athanase n'admettait pas la divinité du Saint-Esprit, ou du moins qu'il n'en parlait pas fort clairement, puisqu'on prouve qu'il n'est pas l'auteur d'un discours, à cause qu'elle y est soutenue.

## CHAPITRE IV.

Que les moyens de M. Simon contre l'Écriture portent également contre la tradition, et qu'il détruit l'autorité des Pères par les contradictions qu'il leur attribue. Passage de saint Athanase.

C'est encore dans le même endroit une autre remarque fort essentielle à notre sujet, que par le même moyen par lequel l'auteur affaiblit les preuves de l'Écriture, il détruit également celles qu'on tire de la tradition. Voici ce qu'il dit sur l'Écriture<sup>4</sup>. *Cela* (la dispute qu'on vient de voir sous le nom de saint Athanase et d'Arius) *nous apprend qu'il ne faut pas toujours réfuter les novateurs par l'Écriture; autrement il n'y aurait jamais de fin aux disputes, chacun prenant la liberté d'y trouver de nouveaux sens.* Mais il sait qu'il en est de même des Pères, et que *chacun*

<sup>1</sup> P. 99. — <sup>2</sup> Ibid. — <sup>3</sup> Ibid. — <sup>4</sup> P. 100.

*prend la liberté de leur donner de nouveaux sens, comme à l'Écriture.* Il choisit donc un moyen contre les preuves de l'Écriture, par lequel, en sa conscience, il sait bien que la tradition tombe en même temps; et il n'y a qu'à suivre cet aveugle pour tomber inévitablement avec lui dans le précipice.

Il ne faut pas dissimuler qu'il remarque dans ce même lieu<sup>1</sup>, *qu'encore que saint Athanase n'oppose presque aux ariens que l'Écriture sainte, il n'a pas négligé les preuves qu'on tire de la tradition*, et même que finalement il nous renvoie à l'Église et au concile de Nicée. Mais pour ce qui est de l'Église et de ce concile, l'auteur ne tardera pas à nous ôter ce refuge, qu'il semble nous donner ici; et pour la tradition, on peut voir d'abord avec quelle froideur il en parle, puisqu'il se contente de dire que saint Athanase *ne la néglige pas.* Il nous prépare par ce petit mot à ce qu'il en dira ailleurs plus ouvertement, et par avance nous venons de voir le principe qu'il a posé pour la renverser.

J'observe enfin, dans le même lieu, ce qu'il dit de saint Athanase<sup>2</sup>: *qu'il nous découvre lui-même à la fin de son Traité de l'incarnation du Verbe, d'où il tirait les principes de la théologie.* Car parlant en ce lieu à celui à qui il adresse son ouvrage, il lui dit: *Si après avoir lu ce que je viens de vous écrire, vous vous appliquez sérieusement à la lecture des livres sacrés, vous y apprendrez bien mieux et bien plus clairement la vérité de tout ce que j'ai avancé.* Un moment auparavant, il ne travaillait qu'à nous faire sentir qu'il n'y avait rien de convaincant dans les preuves de l'Écriture; il fait dire ici à saint Athanase, qu'il n'y a rien de plus clair: à quoi aboutit cet embarras, si ce n'est à conclure, d'un côté, que les Pères et saint Athanase lui-même, qui est le maître de tous les autres en cette matière, ont prétendu trouver la Trinité clairement et démonstrativement dans l'Écriture; et de l'autre côté, que l'expérience nous a fait voir le contraire, et que les disputes par l'Écriture n'ont aucun fruit?

## CHAPITRE V.

Moyens obliques de l'auteur pour détruire la tradition et affaiblir la foi de la Trinité.

Que le lecteur attentif prenne garde ici aux manières obliques et tortueuses dont M. Simon attaque la foi de la Trinité, et ensemble l'autorité de la tradition. Il attaque la foi de la Trinité, puisqu'après avoir supposé que le catholique, aussi bien que l'arien, met dans l'Écriture la

<sup>1</sup> P. 99. — <sup>2</sup> Ibid.

principale espérance de sa cause, il tourne tout son discours à faire sentir que c'est en vain qu'il s'y confiait : et pour ce qui est de la tradition, on a vu comme il nous prépare à la mépriser, et la suite fera connaître qu'en effet il lui ôte son autorité. En attendant, les ariens anciens et nouveaux ont cet avantage dans les écrits de M. Simon, que les preuves de l'Écriture, qui sont celles que, de part et d'autre, on estimait les plus convaincantes, n'opèrent rien. Voilà un malheureux commencement du livre de cet auteur, et un grand pas pour nous mener à l'indifférence sur un point si fondamental.

## CHAPITRE VI.

Vraie idée de la tradition, et que faute de l'avoir suivie l'auteur induit son lecteur à l'indifférence des religions.

Ce n'est pas ainsi qu'il faut établir la nécessité de la tradition; et la méthode de l'appuyer sur les débris des preuves de l'Écriture, est un moyen qui tend plutôt à la détruire. Elle se prouve par deux moyens : l'un, qu'il y a des dogmes qui ne sont point écrits, ou ne le sont point clairement; l'autre, que dans les dogmes où l'Écriture est la plus claire, la tradition est une preuve de cette évidence : n'y ayant rien qui fasse mieux voir l'évidence d'un passage pour établir une vérité, que lorsque l'Église y a toujours vu cette vérité dont il s'agit.

Pour prendre donc l'idée véritable de l'Écriture et de la tradition, de la parole écrite et non écrite, il faut dire, comme notre auteur a dit quelquefois, mais non pas aussi clairement qu'il le fallait, que les preuves de l'Écriture sur certains points principaux sont convaincantes par elles-mêmes : que celles de la tradition ne le sont pas moins; et qu'encore que chacune à part puissent subsister par leur propre force, elles se prêtent la main, et se donnent un mutuel secours.

Selon cette règle invariable, on fait bien de joindre la tradition aux passages les plus évidents de l'Écriture, comme une nouvelle preuve de leur évidence. Mais c'est mal fait de n'alléguer la tradition que pour affaiblir, sous ce prétexte, les preuves de l'Écriture; encore plus mal d'avoir mis toute la force de l'Église dans la tradition, dont en même temps on suppose que l'on ne se servait pas; et enfin le comble du mal, c'est l'affectation de faire sortir d'une dispute un catholique et un arien avec un égal avantage, sans que ni l'un ni l'autre prouve rien; en sorte qu'il ne reste plus qu'à tirer cette conséquence, que tout cela est indifférent.

## CHAPITRE VII.

Que M. Simon s'est efforcé de détruire l'autorité de la tradition, comme celle de l'Écriture, dans la dispute de saint Augustin contre Pélagé : idée de cet auteur sur la critique, et que la sienne n'est, selon lui-même, que chicane : fausse doctrine qu'il attribue à saint Augustin sur la tradition, et contraire à celle du concile de Trente.

Notre auteur a voulu trouver le même défaut dans la dispute de saint Augustin contre les pélagiens. Selon lui<sup>1</sup>, saint Augustin a toujours cru la dispute sur le péché originel très-clairement décidée par la seule autorité de l'Écriture. Il produit lui-même un passage où ce Père dit : que l'Apôtre ne pouvait parler plus précisément, plus clairement, plus décidément<sup>2</sup> que lorsqu'il a proposé Adam comme celui en qui tous avaient péché, *in quo omnes peccaverunt*<sup>3</sup>. Il n'importe que M. Simon, trop favorable à Pélagé, soutienne dans tout son livre, non-seulement à saint Augustin, mais encore à trois conciles d'Afrique et au concile de Trente, que ce passage qu'ils ont employé comme le plus décisif, ne l'est pas (c'est ce que nous verrons ailleurs); il nous suffit maintenant que saint Augustin, comme l'avoue notre auteur<sup>4</sup>, fut persuadé qu'il avait prouvé la créance de l'Église par des passages de l'Écriture qui ne peuvent être contestés. C'est donc l'esprit de l'Église de croire que l'on combattait en certains points la doctrine des hérétiques, par des passages si clairs, qu'il ne leur restait, à vrai dire, aucune réplique. Mais il semble que notre auteur ne nous montre cette vérité que pour la détruire; puisqu'après avoir vainement tâché de répondre par la critique au passage de saint Paul, il conclut enfin ses remarques grammaticales par cette exclamation<sup>5</sup> : *Tant il est difficile de convaincre les hérétiques par des textes si formels de l'Écriture, qu'on n'y puisse trouver aucune ambiguïté, surtout quand ils sont exercés dans la critique!* C'est donc là le fruit de la critique, d'apprendre aux hérétiques à éluder les passages où les saints Pères et toute l'Église ont trouvé le plus d'évidence, et de leur faire trouver au contraire, comme fait M. Simon en cette occasion, *des ambiguïtés*, c'est-à-dire, des chicanes et des pointilles de grammaire.

Mais ce qui montre que ce critique ne fait que brouiller, c'est qu'après avoir affaibli les preuves de l'Écriture par son recours aux traditions, il ôte encore à la tradition ce qu'elle avait de plus fort dans l'antiquité, c'est-à-dire, le témoignage de saint Augustin. On sait que ce saint docteur.

<sup>1</sup> P. 186.

<sup>2</sup> Aug. de pecc. mer. 1, 10.

<sup>3</sup> Rom. v. — <sup>4</sup> P. 290. — <sup>5</sup> P. 287.

qui avait déjà établi d'une manière invincible l'autorité de la tradition contre les donatistes rebaptisants, atterre encore les pélagiens par la même voie, en leur opposant le consentement des Pères, et des Grecs autant que des Latins, comme une des preuves les plus constantes de la vérité. Que dit cependant M. Simon? voici ses paroles<sup>1</sup> : *Saint Augustin fait aussi venir quelquefois à son secours la tradition fondée sur les témoignages des anciens écrivains ecclésiastiques; mais il semble ne la suivre que comme un accessoire pour s'accommoder à la méthode de ses adversaires, qui prétendaient que toute la tradition était pour eux.* C'est nous montrer la preuve de la tradition, non comme une preuve naturelle et du propre fond de l'Église, mais comme une preuve étrangère et empruntée de ses ennemis; non comme une preuve constante et perpétuelle, mais comme une preuve que l'on appelait quelquefois à son secours; non comme une preuve essentielle et principale, mais comme une preuve accidentelle et accessoire. Voilà l'idée qu'on nous donne de la tradition dans la dispute contre Pélagé.

Mais elle est directement opposée à celle du concile de Trente, qui décide que la tradition, c'est-à-dire, la parole non écrite, doit être reçue avec un pareil sentiment de piété et une pareille révérence, *pari pietate ac reverentiâ*<sup>2</sup>. Ce n'est donc ni un accessoire, ni rien d'étranger à l'Église, mais le fond même de sa doctrine et de sa preuve, aussi bien que l'Écriture.

## CHAPITRE VIII.

Que l'auteur attaque également saint Augustin et la tradition, en disant que ce Père ne allègue que quelquefois, et par accident, comme un accessoire.

Mais peut-être que saint Augustin aura donné lieu à cette maligne réflexion de notre critique? tout au contraire : ce Père, dont il dit qu'il n'appelle la tradition que quelquefois au secours de la religion, est celui de tous les Pères qui s'en est servi le plus souvent. Vingt ou trente célèbres passages qu'on cite de ses ouvrages contre les donatistes, et de son épître à Janvier, en font foi; et afin de nous renfermer dans la dispute contre Pélagé, qui est celle où M. Simon assure que saint Augustin ne fait venir la tradition à son secours que quelquefois, on voit au contraire qu'il donne à la tradition deux livres entiers, le premier et le second contre Julien. Il revient continuellement à cette preuve dans le livre des Noces et de la Concupiscence, dans le livre de la Nature et de la Grâce, dans les livres au pape Boniface contre

les lettres des pélagiens, dans les livres de la Prédestination des saints et de la Persévérance, dans le livre contre Julien qu'il a laissé imparfait, et sur lequel il est mort<sup>1</sup> : dans tous ces livres, et partout ailleurs, il ne cesse d'alléguer les Pères, et de faire de leur témoignage une de ses preuves les plus authentiques pour autoriser sa doctrine sur le péché originel. Il n'y a rien qu'il presse plus que la tradition du baptême des petits enfants, et des exorcismes qu'on faisait sur eux pour les délivrer de la puissance du démon. Pour établir sa doctrine sur la prédestination et sur le don de la persévérance<sup>2</sup> qui sont des matières connexes, il n'allègue rien de plus puissant que les prières de l'Église, qu'il ne cesse de rapporter comme l'instrument le plus manifeste de la tradition. Si M. Simon avait lu ces livres, s'il les avait, pour ainsi parler, seulement ouverts, aurait-il dit que saint Augustin ne se sert de la tradition que quelquefois? Mais il décide sans lire : il ne fait que jeter les yeux sur quelques passages connus; c'en est assez pour conclure que saint Augustin parle quelquefois de la tradition. Pour en dire davantage, il faudrait s'être attaché à tous ses ouvrages; mais il n'y regarde pas, ou il ne fait que passer les yeux légèrement par-dessus.

A-t-on lu et pesé saint Augustin, lorsqu'on assure que la preuve de la tradition n'est pour lui qu'un accessoire, où il n'entre que par accident, et pour s'accommoder aux pélagiens, pendant qu'on voit au contraire qu'il insiste continuellement sur cette preuve, comme sur une preuve tirée de l'intérieur de sa cause? M. Simon produit lui-même ce célèbre passage de saint Augustin<sup>3</sup>, où il montre que les saints Pères, dont il allègue l'autorité contre Pélagé, n'ont pu enseigner au peuple que ce qu'ils avaient trouvé déjà établi dans l'Église; ni, en disant ce qu'ils y avaient trouvé établi, dire autre chose que ce que leurs pères y avaient laissé, ni en tout cela dire autre chose que ce qui venait des apôtres<sup>4</sup>. Est-ce là un argument emprunté et un accessoire de preuve, ou le fond de la cause? Avouons donc que M. Simon, qui le fait parler de la tradition d'une manière si méprisante, ne pèse pas ce qu'il lit, et n'y voit que les préjugés dont il s'est laissé prévenir.

## CHAPITRE IX.

L'auteur affaiblit encore la tradition par saint Hilaire, et dit indifféremment le bien et le mal.

Notre auteur n'attaque pas moins la tradition

<sup>1</sup> De nupt. lib. II, cap. XVIII. De nat. et gr. cap. LXII et seq. Ad. Bonif. lib. IV, cap. VIII, etc. De prædest. SS. cap. XIV. Op. Imp. lib. II.

<sup>2</sup> De dono Pers. lib. II, cap. XIX, etc.

<sup>3</sup> P. 298.

<sup>4</sup> L. II cont. Jul. cap. X, n° 34.

<sup>1</sup> P. 285. — <sup>2</sup> Sess. IV.

en parlant de saint Hilaire, lorsqu'il remarque avec tant de soin <sup>1</sup> que ce Père ne s'appuie pas même sur les traditions et sur les témoignages des anciens docteurs, mais seulement sur les livres sacrés. Il est vrai qu'il insinue au même lieu, que saint Hilaire en usait ainsi pour combattre les ariens par leur propre principe, et même selon leur méthode, à cause que l'Écriture était leur fond principal.

Il semble donc qu'il ne fait omettre la tradition à saint Hilaire que pour s'accommoder aux ariens; mais le contraire paraît dans les paroles suivantes <sup>2</sup>: Il suppose (c'est saint Hilaire), que les ariens convenaient de principes avec les catholiques, ayant de part et d'autre la même Écriture, et que toute leur dispute ne consistait que dans le sens qu'on lui devait donner. Si le principe des ariens était la seule Écriture, et si saint Hilaire en convient avec eux, il convenait donc avec eux que l'Écriture était suffisante, et qu'on n'avait besoin de la tradition, ni pour expliquer ce qu'elle dit, ni pour suppléer à ce qu'elle tait: ce n'était donc pas pour s'accommoder aux ariens, que saint Hilaire ne s'appuyait pas sur les traditions; c'est à cause que le principe commun était que l'Écriture est assez claire, et la tradition inutile. C'est pour cela qu'il fait dire au même Père <sup>3</sup>, que ces paroles de Jésus-Christ: Allez maintenant instruire toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, sont simples et claires d'elles-mêmes. Ainsi l'Écriture est claire selon les Pères: selon M. Simon l'on n'en peut rien conclure de certain, il faut avoir recours à la tradition; et néanmoins saint Hilaire ne s'appuie pas dessus. Notre auteur dit tout ce qu'il veut; il dit le pour et le contre, et fait sortir de la même bouche le bien et le mal, contre le précepte de saint Jacques <sup>4</sup>, afin que chacun choisisse ce qui lui convient, et que tout soit indifférent.

#### CHAPITRE X.

Si M. Simon a dû dire que saint Hilaire ne s'appuyait point sur la tradition.

Au reste, si saint Hilaire ne trouve pas à propos d'apporter les témoignages des Pères dans ses livres de la Trinité, il ne fallait pas dire pour cela que ce Père ne s'appuie pas sur la tradition. M. Simon parle sans mesure; c'est s'appuyer sur la tradition, que d'avoir dit ces paroles qui en renferment toute la force: HÆC EGO ITA DIDICI, ITA CREDIDI: C'est ainsi que j'ai été instruit, et c'est ainsi que j'ai cru <sup>5</sup>; ce qu'il répète en un

<sup>1</sup> P. 132. — <sup>2</sup> Ibid. — <sup>3</sup> Ibid. — <sup>4</sup> Jac. III, 10.

<sup>5</sup> Lib. VI, n° 10, p. 891.

autre endroit avec des paroles aussi courtes, et en même temps aussi efficaces: QUOD ACCEPI TENEO, NEC DEMUTO QUOD DEI EST: Je conserve ce que j'ai reçu, et je ne change point ce qui vient de Dieu <sup>1</sup>; pour s'expliquer davantage il ajoute: Ces docteurs impies que notre âge a produits sont venus trop tard; avant que d'en avoir ouï seulement les noms, j'ai cru à vous, ô mon Dieu, en la manière que j'y crois: j'ai été baptisé dans cette foi, et dès ce moment je suis à vous. Il en appelle à la foi dans laquelle il a été instruit, au temps de son baptême, et ne veut point écouter ceux qui le viennent enseigner depuis.

#### CHAPITRE XI.

Que les Pères ont également soutenu les preuves de l'Écriture et de la tradition: Que M. Simon fait le contraire, et affaiblit les unes par les autres: Méthode de saint Basile, de saint Grégoire de Nysse et de saint Grégoire de Nazianze, dans la dispute contre Aèce et contre Eunome, son disciple.

L'endroit où M. Simon semble le plus appuyer la tradition, est celui où il parle de saint Basile, de saint Grégoire de Nysse, son frère, et de saint Grégoire de Nazianze, son ami; mais il y tombe dans la même faute qu'on a déjà remarquée, qui est une affectation d'affaiblir, principalement sur le mystère de la Trinité, les preuves de l'Écriture.

Pour découvrir la malignité de ce dangereux auteur, il faut remarquer en peu de mots qu'Eunome, disciple d'Aèce, ayant attaqué ce grand mystère avec de nouvelles subtilités, disons mieux, avec de nouvelles chicanes, toutes les forces de l'Église se tournèrent aussitôt contre lui. Saint Basile fut le premier à l'attaquer par cinq livres auxquels il joignit un peu après celui du Saint-Esprit, pour montrer qu'on le pouvait glorifier avec le Père et le Fils, parce qu'il était leur égal, et un avec eux.

Eunome fit une réponse à saint Basile; et ce Père étant mort un peu après qu'elle eut paru, saint Grégoire de Nysse entreprit la défense de son frère, qu'il appelle partout son père et son maître. Saint Grégoire de Nazianze ne manqua pas à l'Église dans cette occasion, et composa ces cinq oraisons ou discours célèbres contre Eunome, qu'on appelle aussi les Discours sur la théologie, et qui en effet lui ont acquis, plus que tous les autres, dans toute l'Église, le titre de théologien par excellence, à cause qu'il y défend avec une force invincible, dans sa manière précise et serrée, la théologie des chrétiens sur le mystère de la Trinité.

<sup>1</sup> Lib. II, ad. Const. n° 8, p. 1230 et alibi.

Les preuves dont se servent ces grands hommes, sont tirées de l'Écriture et de la tradition. Les preuves de l'Écriture ne sont ni en petit nombre ni insuffisantes, selon l'idée qu'on va voir qu'en a voulu donner M. Simon. Au contraire, tous leurs discours sont tissus des témoignages de l'Écriture, que ces grands hommes proposent partout comme invincibles et démonstratifs par eux-mêmes. La tradition ne laissait pas de leur servir en deux manières: l'une pour montrer qu'ils exposaient l'Écriture, comme on avait fait de tout temps; l'autre à cause qu'y ayant des dogmes non écrits également recevables avec ceux qui se trouvaient dans l'Écriture, ce n'était pas un argument de dire, comme faisaient les hérétiques: Cela n'est pas écrit, donc il n'est pas.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'ils aient jamais rangé le dogme de la divinité de Jésus-Christ ou du Saint-Esprit, parmi les dogmes non écrits. Au contraire, ils montrent partout que les preuves de l'Écriture sont claires et suffisantes. Lorsqu'aux chap. XXVII et XXVIII du Traité du Saint-Esprit, saint Basile vient à établir les dogmes non écrits, c'est pour prouver qu'on se peut servir pour glorifier le Saint-Esprit avec le père et le fils, d'une façon de parler qui n'est point dans l'Écriture. Les hérétiques voulaient bien qu'on unit les trois Personnes divines par la particule *et*, qui en effet se trouvait dans les paroles de l'Évangile, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; mais ils ne voulaient pas qu'on pût dire: Gloire soit au Père et au Fils avec le Saint-Esprit, à cause que ce terme *avec* ne se trouvait pas dans l'Écriture; comme s'il y avait de la différence entre la conjonction *et* qu'on lisait dans l'Évangile, et la préposition *avec* qu'on n'y lisait pas. Les Pères, qui n'oublient rien pour détruire jusqu'aux moindres chicanes des hérétiques, démontraient premièrement, que le fond de cette expression était dans l'Évangile; et secondement, que quand même il ne s'y trouverait pas, il ne faudrait pas moins la recevoir, à cause de la certitude des dogmes non écrits: et ces deux preuves sont le sujet du livre du Saint-Esprit, de saint Basile.

Saint Grégoire de Nysse, son frère, qui le défend contre Eunome, agit dans le même esprit et selon les mêmes principes. Saint Grégoire de Nazianze procède en tout et partout selon cette règle; et parce que les hérétiques voulaient qu'on leur lût dans l'Écriture certains termes précis et formels, d'où ils faisaient dépendre la dispute, il démontrait à ces chicaneurs, premièrement, qu'il y en avait d'équivalents; secondement, qu'il fallait croire même ce qui n'était nullement écrit, à plus forte raison ce qui l'était équivalement,

et dans le fond, encore qu'il ne le fût pas de mot à mot.

On voit par là combien on s'oppose aux avantages de l'Église et à l'autorité des Pères, lorsqu'on affaiblit les preuves de l'Écriture, qu'ils ont toujours regardées comme un principal fondement de leur créance, et qu'il n'y a rien de plus pernicieux que d'abuser de la tradition pour un dessein si malin. Cela posé, voyons maintenant les démarches de M. Simon.

#### CHAPITRE XII.

Combien de mépris affecte l'auteur pour les écrits et les preuves de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, principalement pour ceux où ils défendent la Trinité contre Eunome.

Et d'abord on ne peut voir sans douleur, qu'il ne trouve que de la faiblesse dans tous les écrits par où ces grands hommes ont établi la divinité de Jésus-Christ. Un des plus forts, quoique des plus courts sur cette matière, est celui de saint Basile sur ces paroles de saint Jean: Au commencement était le Verbe. Mais M. Simon le méprise, et commence sa critique sur ce Père par ces paroles <sup>1</sup>: Il paraît plus d'esprit et plus d'éloquence dans l'homélie que saint Basile nous a laissée sur ces premiers mots de saint Jean: AU COMMENCEMENT ÉTAIT LE VERBE, que d'application à expliquer les paroles de son texte.

C'était pourtant un texte assez important pour mériter qu'on s'y attachât. Mais saint Basile, poursuit notre auteur <sup>2</sup>, a presque toujours recours aux règles de l'art; c'est pourquoi il s'arrête plus dans ce petit discours aux lieux communs, selon la coutume des rhéteurs, qu'à sa matière.

Que veut-il qu'on pense d'un auteur qui traitant une matière si capitale et le texte fondamental pour en décider, ne s'applique à rien moins qu'à l'expliquer; et qui, quoique son discours soit petit, se perd encore dans des lieux communs? C'est un homme qui manque de sens, ce qu'on ne peut penser de saint Basile; ou qui sentant la faiblesse de sa cause, se jette sur des digressions et des lieux communs. Mais le contraire paraît par la lecture de cette homélie, et il faut être bien prévenu pour ne pas sentir avec quelle force les ariens y sont poussés par saint Basile. Cependant on le traite de simple rhéteur; et si l'on veut savoir quelle idée notre critique attache à ce mot, il n'y a qu'à lire ce qu'il dit de saint Grégoire de Nazianze <sup>3</sup>, qu'il raisonne quelquefois plutôt en rhéteur qu'en théologien, lui à qui tout l'Orient a donné le titre de théologien par excellence; et

<sup>1</sup> P. 101. — <sup>2</sup> Ibid. — <sup>3</sup> P. 124.